

COMMUNE de SIMANDRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° 2016/28

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	18

Date de convocation : 10 mai 2016
Date d'affichage : 10 mai 2016

Séance du 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur RODRIGUEZ José, son Maire

Présents : Mesdames TOURNEAU, LYON, ROS, BARBET, DOUGIER, LEPERS, MICHALLON, GUINET, MORIGNAT
Messieurs RODRIGUEZ, DUCRUET, PERON, BOULUD, CASTIN, GAT, JEAN-MARIE FLORE, HARZEL, MERMAZ

Absent : Monsieur LOPES

Secrétaire : Madame Karine MICHALLON.

CIMETIERE : TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JUIN 2016

Madame Michèle LYON Adjointe au Maire informe le conseil que les tarifs des concessions et du columbarium ont été fixés par délibération du 23 novembre 2010.

Depuis un caveau provisoire a été aménagé et il convient d'en fixer les tarifs. Par ailleurs Madame LYON propose de modifier le tarif de renouvellement des cases de columbarium, le renouvellement des tombes restant au même tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer à compter du 1^{er} Juin 2016 les tarifs ci-dessous :

	15 ans	30 ans
TOMBE 2,5 m²	92,00 €	184,00 €
renouvellement	92,00 €	184,00 €
TOMBE 5 m²	183,00 €	366,00 €
Renouvellement	183,00 €	366,00 €
COLOMBARIUM (Case pouvant recevoir 3 urnes)	450,00 €	700,00 €
Renouvellement	300,00 €	600,00 €
CAVEAU PROVISOIRE	Le 1^{er} mois gratuit Le 2^{ème} mois : 2.30 € / Jour A partir du 3^{ème} mois : 5.50 € / Jour	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents
Le Maire




José RODRIGUEZ